

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2026

République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne

L'an deux mil vingt-six, le trente juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 7 avril 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.

20 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Eric de PERETTI, Jean-Claude GALLOIS, Emilie GIRAUD, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emmanuel LABADILLE, Vincent ROCHER, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

3 étaient absents représentés : Jean-Luc EVEN par Emmanuel Ledoux, Sylvie SIMOES par Laurence Simon et Adeline SALGUEIRO VIDAL par Sandrine Gérin.

M. Jean RIFFAUD a été désigné secrétaire de séance.

DEL202636 : MODIFICATION DU REGLEMENT ET DU CONTRAT DE LOCATIONS DES SALLES. *Cette délibération annule et remplace la délibération DEL202517*

Les règlements des salles ont été uniformisés. Un seul règlement pour toutes les salles et 3 annexes spécifiques à chacune des salles.

Le contrat de location a été mis à jour. Il est question :

- De dire que la demande de réservation d'une salle communale doit être faite au moins 3 mois avant la date de l'événement,
- De dire qu'un avis des sommes à payer (Asap) sera émis dès la réservation de la salle. Celui-ci devra être réglé avant la remise des clefs. Dans le cas contraire la location sera annulée. En cas de réservation de vaisselle, même procédure et même délai de réservation (et non plus trois semaines avant).
- De fixer le tarif vaisselle à 3 € le kit pour 1 personne comprenant 1 assiette plate, creuse et à dessert, les couverts (1 fourchette, 1 couteau, 1 petite et 1 grande cuillère), 1 verre à eau et à vin, 1 flute à champagne et 1 tasse à café. Le reste de la vaisselle reste à 1€ par article,
- De dire que la vaisselle doit être réservée en même temps que la location de salle,
- De ne plus demander de chèque de caution, toute dégradation sera facturée aux loueurs,
- De définir les conditions d'annulation comme suit (sauf en cas d'évènement national (élections...) ou municipal imprévu, au moment de la réservation, la Mairie se réserve le droit d'annuler cette réservation, dès connaissance de cet imprévu. Elle reversera, alors, le montant payé par le locataire dans son intégralité) :
 - + de 120 jours avant la date, le remboursement sera intégral
 - entre 120 et le 90 jours, le remboursement sera de 75% du coût total
 - entre le 90 et le 60 jours, le remboursement sera de 50% du coût total
 - de 60 jours, aucun remboursement ne sera émis.
- De fixer, les conditions de location de la salle des fêtes aux associations, comme suit :
 - Du 15 mai au 30 octobre, de laisser la gratuité de la salle des fêtes aux associations sans condition de nombre de location.
 - Du 1^{er} novembre au 14 mai, de laisser une gratuité de la salle des fêtes à chaque association et au-delà de demander une indemnité de 55 €/jour, quel que soit le jour de la semaine.

- De proroger les tarifs des salles communales 2026 comme suit : (Les associations extérieures bénéficieront d'une remise de 10% sur les tarifs extérieurs.)

LOCATION DES SALLES	Habitants		Extérieurs	
	du 15/05 au 30/09	du 01/10 au 14/05	du 15/05 au 30/09	du 01/10 au 14/05
Salle des Fêtes				
1 jour (du lundi au vendredi)	357 €	418 €	703 €	764 €
1 jour (samedi, dimanche)	408 €	469 €	733 €	795 €
1 jour férié (clef remise la veille)	458 €	549 €	783 €	875 €
week-end (du samedi 9h au lundi matin)	662 €	764 €	1 018 €	1 222 €
week-end (du vendredi 18h au lundi matin)	764 €	866 €	1 120 €	1 324 €
Salle du Lavoir				
1 jour (du lundi au vendredi)	138 €	174 €	230 €	286 €
1 jour (samedi, dimanche)	148 €	204 €	260 €	316 €
1 jour férié (clef remise la veille)	198 €	284 €	310 €	396 €
week-end (du samedi 9h au lundi matin)	260 €	296 €	398 €	428 €
Salle Pincevent				
1 jour (du lundi au vendredi)	255 €	296 €	459 €	509 €
1 jour (samedi, dimanche)	306 €	326 €	489 €	550 €
1 jour férié (clef remise la veille)	356 €	406 €	539 €	630 €
week end (du samedi 9h au lundi matin)	459 €	530 €	662 €	764 €
week end (du vendredi 18h au lundi matin)	540 €	611 €	764 €	866 €

Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'entériner le règlement et le contrat des locations de salle dans les conditions ci-dessus énumérées qui s'applique à compter du 1^{er} septembre 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
- D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légimité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Pour extrait conforme,

Fait à La Grande Paroisse, le 1^{er} juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Jean RIFFAUD

Le Maire,

Emmanuel LEDOUX


